

Annexe 4 – Grilles de dotation des bacs

Habitat Pavillonnaire ou Collectif équipé en bacs individuels

OMR

| TYPE DE BACS | NOMBRE DE PERSONNES |
|--------------|---------------------|
| 140 L | 3 |
| 240 L | 4 |
| 360 L | 5 à 6 |
| 500 L | 7 à 9 |

Emballages

| TYPE DE BACS | NOMBRE DE PERSONNES |
|--------------|---------------------|
| 140 L | 4 |
| 240 L | 5 à 8 |
| 360 L | 9 à 10 |
| 660 L | 11 à 19 |

DECHETS VERTS

| TYPE DE BACS | SUPERFICIE |
|--------------|-------------------------------|
| 140 L | 100 à 400 m ² |
| 240 L | 401 à 600 m ² |
| 360 L | au-delà de 600 m ² |

Habitat collectif ou Pavillonnaire avec une population supérieure à 9 personnes (avec des bacs dans un local commun)

OMR

DONNEES DE CALCUL

- la production moyenne de déchets ménagers résiduels est de 50 litres/semaine/habitant
- le nombre de jour à prendre en compte entre chaque collecte est de :
 - * 4 jours pour une collecte bi-hebdomadaire (C2),
 - * 7 jours pour une collecte hebdomadaire (C1).
- si la typologie n'est pas connue, on réalise le calcul sur une moyenne de 3,5 habitants par logement

Formul de calcul de la production hebdomadaire d'OMR =

Nombre de logements X nombre d'habitants X production moyenne d'OMR par habitant

Exemple :

Pour un collectif de 100 logements collecté 2 fois par semaine dont on ne connaît pas la population,
100 logements X 3,5 habitants X 50 l d'OMR 17 500,0 l/sem
8 750,0 l/sem de besoin entre 2 collectes
soit 11 bacs de 770 litres et 1 bac de 360 litres

Emballages

DONNEES DE CALCUL

- la production moyenne de déchets ménagers résiduels est de 10,5 litres/semaine/habitant
- Le nombre de jour à prendre en compte pour calculer le besoin entre 2 collectes est de :
 - * 7 jours pour une collecte hebdomadaire (C1).
- si la typologie n'est pas connue, on réalise le calcul sur une moyenne de 3,5 habitants par logement

Formul de calcul de la production hebdomadaire d'emballages =

Nombre de logements X nombre d'habitants X production moyenne d'emballages par habitant

Exemple :

Pour un collectif de 100 logements collecté 1 fois par semaine dont on ne connaît pas la population,
100 logements X 3,5 hab X 10,5 l d'emballages = 3 675,0 l/sem
3 675,0 l/sem de besoin entre 2 collectes
soit 5 bacs de 770 litres

| DECHETS VERTS (sous réserve de signature d'une convention) | |
|--|-------------------------------|
| TYPE DE BACS | SUPERFICIE |
| 140 L | 100 à 400 m ² |
| 240 L | 401 à 600 m ² |
| 340 L | au-delà de 600 m ² |

Remarque pour les déchets verts des résidences :

- Les résidences peuvent bénéficier de bacs pour la collecte de déchets verts sous réserve :
- de la signature d'une convention avec le SMITOM-LOMBRIC,
 - que seuls les déchets verts produits par le gardien ou les habitants soient présentés.